



L'actualité du



N° 374 du 6 février 2020

des industries chimiques

L'agenda

41^{ème}

CONGRÈS FÉDÉRAL

30 Mars au 03 Avril
à LOUAN (77)

41^e
CONGRÈS

LOUAN – 30 MARS AU 03 AVRIL 2020
DE LA CONVERGENCE À LA VICTOIRE

RÉUNIONS PARITAIRES À VENIR

10-11/02
PLASTURGIE/NAVIGATION
SPP OPCO 21

12/02
CHIMIE
CSP/SPP

13/02
CHIMIE
JURY CQP
NAVIGATION
CPPNI

19/02
CHIMIE
CPP/OBSERVATOIRE

19-20/02
PLASTURGIE
CPPNI

Droits & libertés

La grève est une cessation collective et concertée de travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles. Il n'appartient pas au juge d'en apprécier la légitimité ou le bien fondé, faute de quoi il porterait atteinte au libre exercice d'un droit constitutionnellement reconnu.

LES MODALITÉS DE LA GRÈVE

Les salariés sont tenus de porter à la connaissance de leur employeur leurs revendications professionnelles préalablement ou au moment de l'arrêt de travail. C'est à chaque salarié de décider à quel moment il rejoint le mouvement de grève.

LA GRÈVE !

La grève suspend le contrat de travail du salarié gréviste. La grève ne suspend pas les mandats de représentation. En conséquence, les heures de délégation doivent être payées aux représentants.

La retenue de salaire du salarié gréviste doit être strictement proportionnelle à la durée de l'interruption de travail.

Le salarié gréviste bénéficie d'un régime de protection particulier. L'exercice du droit de grève ne peut donner lieu à aucune mesure discriminatoire.

61 %

Des Français sont favorables au retrait de la réforme de retraite par points. C'est ce qui ressort du dernier sondage ELAB du 22 janvier.

On ne peut que regretter que cette opposition ne se transpose pas dans les grèves et les manifestations.

1 000 euros

C'est le montant minimum garanti dans le projet de réforme des retraites du gouvernement pour une carrière complète.

En 2018, le seuil de pauvreté en France était de 1065 euros, après impôts, soit 6,5 % au-dessus.

Orga & Vie syndicale

Nous avons toujours pour 2018 un retard conséquent quant au paiement des cotisations syndicales. En effet, il manque plus de 800 FNI par rapport à l'exercice 2017, répartis en :

► 350 FNI impayés sont du fait de l'interpro (UL, UD) et,

► 450 FNI sont du fait de nos syndicats d'entreprises.

COTISATIONS SYNDICALES 2018

Il est anormal qu'au premier trimestre 2020 nous en soyons toujours à courir après les cotisations 2018. Pour se revendiquer de la CGT, la première obligation est que le syndicat soit à jour de cotisations. Force est de constater que pour certains le message a du mal à passer.

Il reste encore quelques jours pour régulariser les situations, d'autant que ces cotisations compteront pour le décompte des voix de notre 41^{ème} congrès.

Activité fédérale

URGENT 41^{ème} congrès !

A quelques jours du 41^{ème} congrès qui se tiendra à LOUAN (77) du 30 mars au 03 avril 2020, et qui réunira de nombreux militants, il est important de rappeler à chaque syndicat ses propres obligations quant à l'organisation de cet événement fort de la démocratie syndicale.

Le 41^{ème} congrès fédéral, comme le congrès du syndicat, ne consiste pas à se réunir pour quelques jours. Il se prépare par le débat avec les syndiqués sur la feuille de route, le plan de travail, les objectifs revendicatifs pour la FNIC CGT, ses militants élus et mandatés, les syndiqués.

C'est un événement constitutif de la construction du rapport de forces pour gagner sur les revendications et améliorer la vie, les conditions de travail des salariés.

Le 41^{ème} congrès va décider de la feuille de route pour les trois années à venir, avec des projets revendicatifs qui devront être portés au débat avec les salariés pour renforcer le syndicat, se donner la force de gagner sur nos revendications.

Un congrès de la CGT, c'est le lien avec la vie, l'actualité économique et sociale, un événement à faire vivre pour organiser les tâches des militants en charge de représenter les syndiqués, à qui ils doivent rendre compte des mandats : c'est à partir de cette implication de chacun dans le syndicat que se décident une direction syndicale, une direction fédérale.

A l'issue des travaux, on passe de la réflexion et de la décision à la mise en œuvre.

Tous les documents soumis au congrès, document d'orientation, rapport d'activité, modifications statutaires, sont arrivés dans les syndicats. Ils sont aussi disponibles sur le site de la FNIC-CGT : <https://www.fnic-cgt.fr/>.

Conformément à l'article 18 des statuts, les syndicats qui ont des propositions et ou des amendements à émettre, doivent les transmettre au moins quinze jours avant le début du congrès, soit avant le 16 mars, à la fédération soit par la poste : FNIC-CGT, Case 429, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil Cedex, soit par mail à : contact@fnic-cgt.fr.

Chaque syndicat de la FNIC, à jour de cotisation, peut participer au 41^{ème} congrès.

Les problèmes financiers ou le manque de moyens ne doivent pas être un frein à l'inscription.

La perte de salaire peut être couverte par plusieurs biais, dont le congé formation syndical.

Attention

LES DEMANDES D'ABSENCE DOIVENT ÊTRE FAITES
UN MOIS AVANT, **SOIT LE 28 FÉVRIER.**



Le 41^{ème} congrès commencera dans 56 jours !
Autrement dit demain ! Pour une bonne organisation logistique, il faut que chaque syndicat fasse remonter dès maintenant son inscription.

**N'ATTENDEZ PAS POUR VOUS INSCRIRE,
FAITES-LE IMMÉDIATEMENT !**

Actualité sociale

Retraite : conférence du financement

Le 30 janvier, s'est tenue la séance d'installation de la conférence du financement des retraites.

Le premier ministre est revenu sur l'origine de la mise en place de la conférence du financement soulignant implicitement que c'est sous la pression des mobilisations sociales que celle-ci avait vu le jour.

QUELQUES POINTS À RETENIR :

- ▶ **Obligation d'un « équilibre financier » à court et long termes (c'est-à-dire au-delà de 2027).**
- ▶ **La mesure d'âge reste pour lui la meilleure option : « Il faut que les Français travaillent plus longtemps ».**
- ▶ **12 milliards d'euros doivent être trouvés d'ici 2027 pour atteindre l'équilibre financier des régimes de retraite actuels.**
- ▶ **Les « fortes tensions sociales dans le pays qui obligeront la conférence à trouver des solutions », reconnaissant que le sentiment de défiance s'amplifierait en cas d'échec de la conférence.**

Le calendrier des travaux s'échelonne de mi-février à fin avril en s'articulant avec le temps parlementaire programmé (selon lui) jusqu'à l'été.

Les conclusions des thématiques laissées à ce stade en dehors du projet de loi (pénibilité, travail des seniors, minimum retraite, fonction publique et personnels de santé) seront rendues à Matignon le 10 février en multilatérale. Elles devront alimenter les travaux du groupe financement de la conférence.

La conférence sera organisée autour de deux groupes de travail distincts :

1. Le financement pour la période allant jusqu'à 2027 tout en se projetant déjà sur le financement dans la durée (âge d'équilibre post 2027).

2. La gouvernance (l'articulation entre le parlement et la gouvernance), le rôle respectif de l'Etat (solidarité nationale et impôt) et celui des organisations syndicales et patronales (assurance sociale), les règles financières entre l'Etat et la gouvernance.

La CGT dans sa déclaration a rappelé son opposition au projet de retraite par points en rappelant ses revendications et est intervenue sur la méthode qui ne s'appuie pas sur une négociation interprofessionnelle et qui invite à la table deux organisations non représentatives (Unsa, FNSEA).

Le 1^{er} ministre a reconnu la pertinence de notre question notamment sur la valeur juridique mais a dit ne pas pouvoir y apporter de réponse.

Traduction : vous avez raison, mais c'est moi qui définis les règles, même si elles ne respectent pas le paritarisme !

Il semble donc manifeste que si, lors de ces travaux, toutes les organisations auront le droit de s'exprimer, seuls les syndicats qui collaboreront à la mise en place du projet gouvernemental auront vocation à être entendus et écoutés.

Pour la FNIC-CGT, comme nous l'avons déjà dit, notre présence à ces réunions est inutile car chacun des participants connaît déjà notre position et nos revendications.

Pire, être présents nous rendra implicitement complices des décisions qui y seront prises, puisque le discours final sera : « les organisations syndicales ont décidé que... » sans tenir compte des expressions d'opposition.

Pour la FNIC-CGT, la CGT doit poursuivre son travail d'information sur nos revendications et de construction des luttes avec pour seul objectif :

 **LE RETRAIT DU PROJET
DE RÉFORME DE RETRAITE
PAR POINTS.**



Un seul objectif le retrait

Un seul moyen : **LA GRÈVE !**

Depuis plus de 60 jours, les salariés, les étudiants, les retraités, se battent pour empêcher le gouvernement Macron de détruire un nouveau pan de notre système social : notre retraite solidaire par répartition.

La CGT le répète depuis l'annonce du projet du gouvernement et du Medef : le système par points est inacceptable. S'il est mis en place, il va appauvrir les retraités et ouvrir grand la porte à la capitalisation via les banques et les assurances privées.

C'est de plus de solidarité, de plus de moyens que les salariés et le système de retraite actuel ont besoin. Ce n'est pas l'individualisation qui va garantir une amélioration des revenus des retraités. Ce n'est pas le système par points qui assurera une prise en compte de la pénibilité des années d'études ou des périodes de chômage ou de maladie.

Dans le système Macron, si tu ne travailles pas tu n'as aucun droit !

La mobilisation contre ce projet mortifère ne faiblit pas, bien au contraire. Les journées de grève et de manifestations du 29 janvier et du 6 février sont là pour en attester.

À l'heure où partout le projet est de plus en plus contesté, même par des institutions comme le conseil d'État, il faut poursuivre la mobilisation et les actions de grève.

La défense de notre système solidaire est essentielle pour notre avenir et celui de nos enfants. Et pour améliorer ce système, qui a déjà été largement dégradé par les réformes successives, la CGT revendique :

- ◆ Un départ à la retraite à 60 ans à taux plein (55 ans pour les métiers pénibles) avec un revenu de remplacement à 75 % du revenu net d'activité (calcul sur les dix meilleures années ou les derniers mois),
- ◆ Des pensions au minimum au SMIC,
- ◆ La prise en compte de la pénibilité des métiers et l'extension des dispositifs de départs anticipés existants,
- ◆ Comptabiliser les années d'étude et de précarité des jeunes,
- ◆ L'indexation des pensions sur les salaires et non sur les prix.

ET POUR LE FINANCEMENT DE CES MESURES, LA CGT PROPOSE :

- ◆ Des créations massives d'emplois de qualité et ramener le taux de chômage à son niveau d'avant crise ce qui amènera 9 milliards d'euros de cotisations supplémentaires et permettra 7 milliards d'euros d'économie sur l'assurance chômage.
- ◆ L'augmentation des salaires : avec l'application de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes (6,5 milliards d'euros) et +1 % d'augmentation de la part salariale dans le privé = +3,6 milliards de cotisations.
- ◆ Supprimer les exonérations de cotisations patronales qui ne servent aujourd'hui qu'à alimenter les dividendes versés aux actionnaires.
- ◆ Taxer les produits financiers.

LA FNIC CGT appelle donc l'ensemble des syndicats

À LA GRÈVE

ET AUX MANIFESTATIONS à venir

La victoire est à notre portée !

Retrait du projet Macron !

GAGNONS LA RETRAITE À 60 ANS POUR TOUS ET 55 ANS POUR LES MÉTIERS PÉNIBLES.